L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire

Un An $3 00
Six Mois 1 50
Quatre Mois 1 00

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de Journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Les dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger;
Le Bulletin Maritime;
Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;
Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans.
Le Bulletin Financier;
Le Bulletin Commercial;
Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins fer
Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

323 • CHARTRES • 323

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Bureaux et Ateliers,

323 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

—:o:—

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Thos. J. Duggan vs John Vincent.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 19,514—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. H. H. Downing, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division B, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, le LUNDI, 12me jour de juin 1905, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir: — Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Claiborne, les rues Première, Deuxième et Derbigny, ilet No 411, ancien No 48, sur un plan fait par Louis H. Pilié, voyer, daté le 13 avril 1859, et déposé en l'étude de E. Bouny, un notaire en cette ville et lequel lot est designé par le No 5 sur le dit plan et commençant à une distance de 94 pieds 6 pouces de l'encoignure de l'avenue Claiborne et de la rue Deuxième et mesurant 32 pieds à l'avenue Claiborne sur 124 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Saisi dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée. Conditions — Comptant. Wm J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans. Paul W. Maloney, avocat pour le demandeur.
12 mai—12 14 21 28—juin 4 12

Gabriel States vs Vve Tujague.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 21,115—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division A, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, 17me jour de mai 1905, à 11 heures a. m. de la propriété ci-après décrite, à savoir: Un lot de meubles de maison, réfrigérateur, etc., etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions — Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.—Paul L. Fourchy, avocat pour le demandeur.
6 mai—6 14 17

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Louise Scherer, femme de Geo. W. Bostick.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 72.865—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Geo. W. Bostick, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—L. R. Hoover, avocat.
12 mai—12 16 21

Succession de Félix Coltrare ou Contrare.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 75.523 — Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Santa Coltrare, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Theo. Cotonio, avocats.
12 mai—12 16 21

Succession de August O. Kroll.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 75 417, Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Ferdinand O. Kroll, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Walter L. Gleason, avocat.
12 mai—12 16 21

Succession de Jules Joseph Kunemann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 73,830—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présenté par Mme Julia Kunemann, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier — Cleg & Quintero, avocats.
5 mai—5 9 14

Succession de Veuve Eugenie Henriquez.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 72,519—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Henry Chiapella, exécuteur testamentaire datif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier —Dinkelspiel & Hart, avocats.
6 mai—6 10 15

Succession de Veuve Anthony Peters Née Sophie Mathis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 76,174—Division A — Attendu que Henry Peters a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Sophie Mathis, veuve de feu Anthony Peters, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Thompson B. Walker, avocat.
10 mai — 10 14 19

Succession d'Edward Barrett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 19.026—Division C — Attendu que Henry A. Peyroux, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edward Barrett, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — B. Armbruster, avocat.
5 mai—5 9 14

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Troisième District, Portant le No municipal 1926 rue Annette.

Union Homestead Association vs Mme Joséphine Fermain, veuve de Joseph Edouard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 75,152—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 15 juin 1905, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:— Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 59, borné par les rues Annette, Joséphine, Célestine et Nouveau St Bernard, lequel dit lot est désigné par le No 7 et mesure trente et un pieds onze pouces et une ligne de face à la rue Annette sur une profondeur de cent vingt huit pieds, entre lignes parallèles. Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant sur les lieux. H. B. McMURRAY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans. Carroll & Carroll, avocats pour le demandeur.
12 mai—12 19 26—juin 2 9 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Gaspar Cuenche vs Joseph Dugué.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 63,152—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le premier district de cette ville, le LUNDI, 15 mai 1905, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir: Tous les droits, titre et intérêt du défendeur Joseph Dugué, dans et au procès de Joseph Dugué versus Samuel Levy, No 68,325 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans et dans et au jugement ci-dessus rendu. Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant sur les lieux. H. B. McMURRAY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
3 mai—3 9 12 14 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Vente importante par le Shérif Civil de Propriété de Valeur du Deuxième District, Portant les numéros municipaux 818-820 rue Bienville, entre les rues Dauphine et Bourbon.

Dans un voisinage où la valeur de la propriété foncière a beaucoup augmentée récemment avec la perspective plus brillante encore d'une plus grande hausse dans un avenir prochain.

A des conditions faciles de crédit.

Margaret Jacobs vs Christian Jacobs, Jr., No 74,692.

Succession de Christian Jacobs et al., No 31,971, consolidées.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—Division C—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu le 19 avril 1905 et signé le 26 avril 1905, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires consolidées ci-dessus intitulées, pour effectuer un partage, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 1er juin 1905, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre et toutes les améliorations qui s'y trouvent, connues par les numéros municipaux 818-820 rue Bienville, dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle Orléans et borné par les rues Bienville, Douane, Dauphine et Bourbon, mesurant trente deux pieds à la rue Bienville sur une profondeur de soixante cinq pieds et étant la même propriété acquise par Christian Jacobs de Marie Céleste Christophe et autres par acte pardevant E. L. Tanneret, notaire, le 14 juin 1882 et enregistré dans le livre du Bureau des Aliénations 120, folio 48.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans, l'acquéreur devant fournir ses billets en montant égaux, les dits billets devant porter sept pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, et devant être garantis par lien de vendeur et hypothèque sur la dite propriété et toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1905 et payer l'intérêt au taux de sept pour cent par an sur le montant entier de l'adjudication de la date de l'adjudication jusqu'à ce que le titre soit délivré et par lui accepté; un dépôt comptant de vingt pour cent requis au moment de l'adjudication. L'acte de vente incluant des certificats de tout genre aux frais de l'acquéreur.

H. B. McMURRAY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Frank E. Rainold, avocat.
29 avril—29—mai 5 12 19 26—juin 1

AVIS AUX CREANCIERS

Dans l'affaire de la Pelican Insurance Co en liquidation.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 37,671 — Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par George W. Young et George Wideman, liquidateurs dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Franz McGloin, avocat.
11 mai—11 15 20

William D. Seymour versus John L. Byrne Company Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 74 6?7—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le deuxième compte trimestriel présenté par Alfred W. Byrne, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Bentner et Manion, avocats.
10 mai—10 14 19

Edward M. Porcell et als versus The Firemen's Insurance Company of Baltimore, Maryland.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 75,090—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Alexander Allison, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — McCaleb, McCaleb & Leopold, avocats.
6 mai—6 10 15

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Sam'l Boyd.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 52,253—Division A—Attendu que Mary Keep, veuve de H. Oscar Benedict, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dative dans la succession de feu Sam'l Boyd, décédé testat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Rob't G. Dugué, avocat.
3 mai—3 7 12

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu en ter de la résidence nouvellement meublée du défunt Eugène Dupré. No 926 avenue du Parc de Ville.

Succession d'Eugène Dupré. — No 75 661 - Cour Civile de District, Division E.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—VENDREDI, le 12 mai 1905 à 11 heures a. m., sur les lieux, No 926 Avenue du Parc de Ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 28 avril 1905 par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, ce ci après:

Le contenu entier de la résidence ci-dessus, consistant des ci-après: Piano Weber, orgue piano, pendule coucou, ameublement de salon, chaises avec fond en cuir, joli ameublement complet en chêne pour salle à manger, chaises "wicker" et berceuses, tables de centre, grand vase japonais, ornements, grand porte-manteaux chaises de vestibule, réfrigérateur en porcelaine opale, grand régulateur, phonographe, tapis pour vestibule et escalier, linoleum, environ trente portraits de poisson et de gibier, fourneau à gaz, meubles et ustensiles de cuisine, deux très jolies armoires en chêne avec porte à glace, 3 chiffonnières en chêne et érable, lit de repos, tables avec dessus en marbre, descentes de lit, nattes, etc. Tous les articles ci-dessus sont presque neufs et dignes d'attention. Aussi dans l'écurie—

1 "Filly", 1 cheval gris, 1 cheval brun, 1 "surrey", 1 buggy, 1 barouche, 1 wagon à ressorts à quatre roues, 1 "sulky" avec roues couvertes en caoutchouc, 1 tallyho", 4 jeux de harnais, 7 selles, environ deux tonnes de foin, 1 grande cabane à chien et mastiff, armes en fer, pots de fougères, etc.

Conditions—Comptant, positivement sans limite ou réserve.

STROUDBACK & STERN, Encanteurs, 321 rue Gravier.
E. Howard McCaleb, E. Howard McCaleb, Jr., avocats.
30 avril—30—mai 7 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire du receveur de la "Farmers Consolidated Dairy Co." en liquidation. No 71,426—Cour Civile de District, Div. B.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 18 mai 1905, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 28 avril 1905, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, à savoir:

Un lot de comptes ouverts, d'après l'inventaire en notre bureau.

Conditions—Comptant.
7 mai—7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION

D'ADOLPH DUCAS.

No 75.463—Cour Civile de District — Division B.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 1er juin 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 11 avril 1905, par l'Hon. Fred. D King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, à savoir:

Deux certains ilets ou portions d'ilets, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 993 et 1,241 (autrefois 28 et 38), d'après le plan de N. Bilieux et compagnie, daté le 8 novembre A. D. 1836, et déposé en l'étude de Jules Massey, notaire, d'après lequel plan les dits ilets sont bornés et mesurant comme suit:

L'ilet No 993 est borné par Emilie, Célestin, Génie et la ligne du Couvent et a onze lots, lesquels mesurant comme suit: Le lot numéro un mesurant trente et un pieds un pouce et deux lignes de face à la rue Emilie sur cent vingt pieds de profondeur; les lots deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf et dix mesurant chacun trente et un pieds et un pouce de face à la rue Emilie sur cent vingt pieds de profondeur.

L'ilet No 1241 est borné par les rues Mathilda, Emilie, Force et Vertu et a vingt-deux lots lesquels mesurant comme suit. Le lot No un mesurant trente et un pieds un pouce et deux lignes de face à la rue Mathilde sur cent vingt huit pieds de profondeur; les lots deux, trois, quatre, cinq, six, sept huit, neuf et dix, mesurant chacun trente et un pieds de face à la rue Mathilda, sur cent vingt huit pieds de profondeur; le lot numéro onze mesurant trente et un pieds un pouce et une ligne de face à la rue Vertu sur cent vingt huit pieds de profondeur; le lot numéro douze mesurant trente et un pieds un pouce et une ligne de face à la rue Emilie, sur cent vingt huit pieds de profondeur et façade à la rue Vertu; les lots numéros treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt et vingt et un, mesurant chacun trente et un pieds de face à la rue Emilie sur cent vingt huit pieds de profondeur; le lot numéro vingt deux mesurant trente et un pieds un pouce et deux lignes de face à la rue Emilie sur cent vingt huit pieds de profondeur.

Toute la propriété ci-dessus fut acquise par le défunt Adolph Ducas par achat de M. Joseph Barthet, d'après l'acte passé pardevant Jules Massey, ancien notaire dans cette ville, le 23 février A. D. 1837, et enregistré dans le bureau des transferts, livre 21, folio 414.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1905.

Les actes de vente pardevant E. T. Florance, notaire, aux frais de l'acquéreur.
30 avril—30—mai 7 14 21 28—juin 1

Spear, Escoffier & Spear.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 1017 rue Touro.

Succession d'Antonio Fornaris.

No 74,538 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau 302 rue Perdido—

Mercredi, 7 juin 1905,

à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 4 mai 1905, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet 375 borné par les rues Touro (autrefois Union) Français, Remparts et St Claude, lequel lot mesure 27 pieds 4 pouces de face sur la rue Touro par 156 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur et fait partie du lot original No 60 sur un plan du Faubourg Marigny; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 1017 rue Touro.

Etant la même propriété acquise par A. Fornaris de E. Abat par acte pardevant E. Bouny, autrefois notaire daté le 27 janvier 1873, enregistré C. O. livre 100, page 621.

Termes et conditions — La moitié ou plus comptant et la balance à un crédit de un an ou de un et deux ans à l'option des acquéreurs, divisée en coupons égaux représentés par des billets des acquéreurs, portant 6 pour cent d'intérêt par an du jour de l'acte de vente jusqu'à parfait paiement, payables au porteur et garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur; l'acquéreur devra assurer les améliorations pour un montant égal à la portion de crédit et de transférer la police d'assurance au porteur des billets; l'acte de vente devant contenir les clauses de non aliénando et de vente sans estimation et 5 0/0 de frais d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour enforcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles contenues dans les actes de vente; l'acquéreur d'assumer le paiement en sus du prix de l'adjudication les taxes de 1905 et de déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix de la vente au moment de l'adjudication et aura droit aux loyers seulement de la date de l'acte de vente.

Acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquereur.
Charles F. Claiborne, avocat.
7 mai—7 14 21 28—juin 4 7

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux bâtisses de la rue des Remparts à une petite distance de l'Union Depot, Nos 808-810 rue Sud Rempart, entre les rues Julia et Delord.

Max Schwartz et als vs Augustus Hirsch, tuteur naturel du mineur Abraham Adler Hirsch.

No 75.947—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans. Etat de la Louisiane, Division E.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur. — JEUDI, le 8 juin 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 3 mai 1905, par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, Division E dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée:

1° Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Remparts (anciennement le débarcadère Mobile), Delord (autrefois Promenade Triton), Julia et Dryades, laquelle portion de terre est désignée par le No 6 sur un plan dressé par G. F. Dunbar, voyer, le 15 juin 1845, et déposé en l'étude de C. Boudousquié, ancien notaire dans cette ville, et est composée des deux lots de terre ci-après décrits, à savoir:

1° Un lot de terre ayant vingt pieds huit et trois quarts pouces de face à la rue Remparts sur quatre vingt dix pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble aussi avec l'usage d'une allée dans le fond dudit lot ayant huit pieds de largeur. 2° Un morceau de terre en face du fond dudit lot, mesurant sur ladite allée, vingt pieds huit et trois quarts pouces, vingt trois pieds plus ou moins, sur la ligne du fond sur une profondeur de vingt six pieds, plus ou moins, sur le côté vers la rue Julia et trente trois pieds plus ou moins sur le côté vers la rue Delord.

Les améliorations sont connues comme le No 808 rue S. Remparts, et comprennent une bâtisse substantielle en briques à trois étages, occupée comme salon de barbe et tailleur. Les étages supérieurs sont occupés comme maison garnie, la bâtisse contient que que 15 chambres, escalier, etc., aussi une bâtisse à deux étages en briques dans le fond, ayant deux chambres; ayant aussi une allée commune dans le fond, loués à bail jusqu'au 30 septembre 1905, pour $40 par mois.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, la bâtisse en brique à trois étages, désigné comme l'ancien No 279 Sud Remparts, dans cette ville, avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Julia, Sud Remparts (autrefois débarcadère Mobile) Delord (autrefois promenade Triton) et Dryades (autrefois rue Philippa) désigné par le No 5 sur un plan déposé en l'étude de A. Boudousquié, ancien notaire en cette ville, ledit lot de terre mesurant 20 pieds 7 pouces et trois quarts d'un pouce de face à la rue Remparts sur cent quarante deux pieds plus ou moins, d'une profondeur irrégulière sur la ligne du lot No 4, cent quarante deux pieds, un pouce et quatre huitièmes d'un pouce sur la ligne du lot No 6, et vingt et un pieds neuf pouces et sept huitièmes d'un pouce dans le fond.

Les améliorations sont connues comme le No 810 rue Sud Remparts et comprennent une bonne bâtisse en briques à trois étages occupée comme une buvette et maison garnie. Les étages supérieurs sont divisés en 12 chambres, aussi une bonne bâtisse en briques dans le fond à deux étages avec 4 chambres. La bâtisse ayant une allée commune s'ouvrant sur la rue Julie; louée à bail jusqu'au 30 septembre 1906 à $35.00 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance devant être due en deux portions égales en un et deux ans respectivement après la date de l'adjudication, les paiements différés devant être représentés par les billets à recevoir, négociables du vendeur, au taux de 7 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement et devant être garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, les actes devant contenir la confession du jugement, le pacte de non alienando, 10 pour cent honoraire d'avocat, assurance et toutes les autres clauses contumiales de sécurité. L'acquéreur assumera les taxes de l'année 1905, payer pour le pavage en asphalte et faire un dépôt comptant de dix pour cent.

Les actes de vente pardevant Charles Rosen, notaire, aux frais de l'acquéreur.
7 mai—7 14 21 28—juin 8

Denis, Danziger & Tessier.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

La splendide bâtisse en briques à quatre étages, maintenant occupée par le 'Delta Bag Factory' connue comme 430, 432 et 434 rue Fulton, et 429, 431 et 433 rue Front.

La jolie résidence simple à deux étages No 823 rue St André, entre les rues Annonciation et Laurel.

David J. Glover vs Henry C. Glover et als. No 75,?36—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—

JEUDI, le 1er JUIN 1905,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement lu, rendu et signé en cour ouverte, le 28 avril 1905, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les Nos 430 à 434 rue Fulton et 429 à 433 rue Front, situés dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Sud Fulton, Gravier, Poydras et Sud Front, désignés par les Nos 11 et 12 sur un plan connu comme plan de J. A. Bend, certifié par Hugh Grant, voyer, le 12 janvier 1852.

Le lot 11 mesurant 21 pieds 8 pouces de face à la rue Sud Front, 23 pieds 2 pouces 1 ligne de face à la rue Sud Fulton sur 117 pieds 1 pouce 7 lignes de profondeur sur la ligne du lot 10, et 116 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne du côté du lot 12.

Le lot 12 mesurant 23 pieds 2 pouces 1 ligne de face à la rue Sud Fulton, 21 pieds 8 pouces de face à la rue Sud Front, sur 116 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne du lot 11 et 111 pieds 11 pouces de profondeur, sur la ligne du côté opposé le séparant du lot 13. Sujet au bail.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 823 rue St. André situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St. André, Ste Marie, Laurel et Annonciation, désigné par la lettre B sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, député voyer de ville, daté le 24 juillet 1875, ledit lot mesurant 42 pieds 6 pouces, 4 lignes de face à la rue St. André sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en 1 et 2 ans ou 1 an, le tout à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit, s'il y en a, devant être représentée par des billets de l'acquéreur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final. Les actes de vente devant être passés aux frais des acquéreurs pardevant John C. Davey, Jr, notaire, les acquéreurs devant assumer en plus et au-dessus de leurs enchères les taxes de 1905 et de déposer comptant au moment de l'adjudication 10 pour cent du prix d'achat.
30 av—30—mai 7 14 21 28—juin 1

VENTES PAR LE SHERIF

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du shérif de meubles de maison assortis, etc., aussi un piano.

In re la mineure Annie Amelia Philpott.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 64,784 — En vertu d'un writ de fieri facias contre Stephen R. Philipott et en faveur de Jas Philipott, tuteur datif, pour le bénéfice de la mineure Annie Amelia Phillpott, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, JEUDI, le 1? mai 1905, à 10:30 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir—

A mon entrepôt rue Ste Anne, entre les rues Chartres et Royale

Un grand assortiment de meubles de maison, divers, etc.

Aussi, un piano.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
W. L. Gleason, avocat pour la demanderesse en exécution.
6 mai—6 7 12 18

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

D'une Encoignure d'Affaires

Et de Cottages Doubles

Dans le Quatrième District.

PAR MACON & KERNAGHAN —W. A. Kernaghan, encanteur — Bureau No 128 rue Carondelet — JEUDI, le 1er juin 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 18 avril 1905 et signé le 25 avril 1905, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire de Mme Caroline Gerber, femme de Léonard Rinehard et Léonard Rinehard vs Auguste Devrès, No 75.798 du dossier de ladite Cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° L'encoignure d'affaires des rues Sixième et Chippewa, comprenant la bâtisse en bois à un étage, contenant magasin 4 chambres à coucher, hangar, etc., Nos 2857 et 2859 rue Chippewa.

Le cottage double en bois à un étage Nos 711 et 713 rue Sixième, contenant trois chambres de chaque côté.

Le cottage double en bois à un étage Nos 715 et 717, rue Sixième, contenant trois chambres de chaque côté.

Les trois bâtisses ci dessus sont sur deux certains lots de terre contigus situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chippewa, Annonciation, Sixième et Washington, désignés par les Nos 1 et 2 mesurant chacun 29 pieds, 9 pouces et 6 lignes de face à la rue Chippewa sur 120 pieds 6 pouces de profondeur. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Chippewa et Sixième.

La propriété ci-dessus sera vendue séparément d'après l'arpentage et plan exhibé au moment de la vente. Un bon voisinage pour affaires ou placement.

2° Le cottage double en bois à un étage, Nos 717 et 719 rue Septième, sur un certain lot de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Septième, Sixième, Chippewa et Annonciation, désigné par la lettre C sur un plan fait par D. M. Brosnan, député-voyer de cette ville, en date du 24 mars 1905, et mesurant d'après le dit plan 32 pieds 11 pouces de face à la rue Septième sur 127 pieds deux pouces de profondeur entre lignes parallèles. 1 pied 2 pouces et 4 lignes de sa façade sur la rue Septième sur 48 pieds de profondeur, un pied 2 pouces et 4 lignes semblables de façade à la rue Septième sur 48 pieds de profondeur du lot adjacent sur le côté le plus rapproché de la rue Annonciation, formant une allée sujette à un usage commun dudit lot et du lot de côté le plus rapproché de la rue Annonciation.

3° Le double cottage en bois à un étage, Nos 721 et 723 rue Septième, sur un lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Septième, Sixième, Chippewa et Annonciation, désigné par la lettre B sur le plan dit ci-devant de Brosnan, en date du 24 mars 1905, et mesurant d'après lui 27 pieds 7 pouces de face à la rue Septième, 127 pieds 2 pouces de profondeur entre lignes parallèles, 1 pied 2 pouces et 4 lignes de sa façade à la rue Septième sur 48 pieds de profondeur avec 1 pied 2 pouces et 4 lignes semblables de sa façade sur la rue Septième sur 48 pieds de profondeur dudit lot adjacent au côté le plus rapproché de la rue Chippewa, formant une allée sujette à usage commun dudit lot avec le lot le plus rapproché de la rue Chippewa et 1 pied 7 pouces et 6 lignes de sa façade sur la rue Septième par 48 pieds de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Annonciation avec 1 pied, 7 pouces et 6 lignes semblables de façade à la rue Septième sur 48 pieds de profondeur dudit lot adjacent le plus rapproché de la rue Annonciation, formant une allée commune pour son usage et celui dudit lot; sur son côté le plus rapproché de la rue Annonciation.

Ces propriétés sont d'un bon placement pour la personne de moyens modérés, car ils sont toujours en demande par des locataires respectables.

Conditions — Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance en un crédit de 1 et 2 ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. Les taxes dues et exigibles en 1905 devant être assumées par les acquéreurs en plus et au dessus du prix de l'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat requis des acquéreurs au moment de la vente. Les actes de vente pardevant John J. Ward, notaire, aux frais des acquéreurs.

A. Hero, J. B. Fisher, avocats.
30 avril—30—mai 7 14 21 28—juin 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Bon Cottage Double

Sur un grand lot de terre.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 128 rue Carondelet—JEUDI, le 1er juin 1905, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 20 avril 1905 et signé le 27 avril 1905, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire de Mme Caroline Gerber, femme de Léonard Rinehart, et Léonard Rinehart vs Margaretha Rieder et als; No 75 843 du dossier de la dite Cour, la ci après décrite propriété, à savoir:

Le bon cottage double, Nos 725 et 727 rue Septième, sur un certain lot de terre situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Sixième, Septième, Chippewa et Annonciation, désigné par la lettre A, sur un devis d'arpentage par D. M. Brosnan, député voyer de ville, le 24 mars 1905, et mesurant d'après cela 39 pieds 6 pouces de face à la rue Septième sur 127 pieds 2 pouces de profondeur, 1 pied 7 pouces 6 lignes de face à la rue Septième sur 48 pieds de profondeur sur son côté le plus près de la rue Chippewa avec la même façade à la rue Septième de 1 pied 7 pouces et 6 lignes et 48 pieds de profondeur du lot contigu sur le côté le plus près de la rue Chippewa étant formé dans une allée commune pour son usage et celui dudit lot contigu sur le côté vers la rue Chippewa. Un placement qui paiera.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance en un crédit de un et deux ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. Les taxes dues et exigibles en 1905 devant être assumées par les acquéreurs en plus et au dessus du prix de l'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat requis des acquéreurs au moment de la vente. L'acte de vente pardevant J. J. Ward, notaire aux frais de l'acquéreur.

A. Hero et J. B. Fisher, avocats.
30 av—30—mai 7 14 21 28—juin 1

Ernest A. Carrère.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

IL sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 16ème jour de mai 1905, à midi, par ERNEST A. CARRERE, Encanteur, sous et en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District, daté le 14 avril 1905, rendu dans l'affaire de la succession de Mme Ann Cunningham, No 75,610 du dossier de ladite Cour.

Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent consistant d'un cottage simple, portant le No 529 rue Troisième dans l'ilet borné par la dite rue et les rues Deuxième, Rousseau et St. Thomas, désigné comme lot No douze et mesurant 25 pieds 2 pouces de face à la rue Troisième.

Pour plus de renseignements et dimensions voyez le plan exposé à la Bourse d'Encan.

Conditions — Comptant. L'acte de vente pardevant B. Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur, incluant les taxes de ville et d'Etat pour 1905.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur, No 806 rue Perdido.
16 av—16 23 30—mai 7 14 15 16

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

—o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

PAR MACON & KERNAGHAN.—W. A. Kernaghan, encanteur, Bureau 128 rue Carondelet—JEUDI, le 8 juin 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 24 juin 1904, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire de W. H. Howcott vs Ellen Slidell et als No 73,308 du dossier de la dite Cour, la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Un certain ilet de terre situé dans le septième district de cette ville, désigné comme ilet 641 (autrefois ilet 303 A), borné par les rues Marks, Dix Huitième (Peach), Jefferson (Joliet) et Cambronne.

2° Huit certains lots de terre situés dans le septième district de cette ville et décrits comme lots Nos 1, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16, dans l'ilet 646 (autrefois ilet 302 B), lesdits lots sont contigus et mesurant ensemble 120 pieds sur la rue Old Ivory, 236 pieds de face à la rue Jefferson (Joliet) 138 pieds sur le Chemin Coquille du Canal de la Nouvelle-Orléans et 236 pieds sur la ligne divisant lesdits lots des lots Nos 2 et 9 d'après le plan de L. J. Pilié, daté le 12 janvier 1838.

3° Un quart d'intérêt non divisé dans un certain ilet de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné comme ilet No 477 et borné par les rues Rochoblave, Dergenois, Melpomène et Thalie.

4° Un quart d'intérêt non divisé dans un certain ilet de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné comme ilet 447 et borné par les rues Galvez, Melpomène, Johnson et Thalie.

5° Une certaine étendue de terre dans la paroisse St Bernard se trouvant à une courte distance du bas de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le Comté 12 S, R 12 E désignée comme lot 35 dans les sections 34 et 35 d'après un plan de B Buisson, le 6 mai 1839, ledit étendue de terre contenant environ 242 59 acres. Cette propriété est quitémement décrite et vendue sans aucune garantie quelle qu'elle soit.

Conditions — Comptant. Les acquéreurs payant les taxes de 1905. 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente. Les actes de vente pardevant M. W. Patton, notaire, aux frais des acquéreurs.

Wm Winans Wall, avocat.
7mai—7 14 21 28—juin 4 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur — Bureau 128 rue Carondelet, JEUDI, le 8 juin 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 5 mai 1905, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A dans la succession de Helen C. Haley, No 46,375 du dossier de la dite Cour, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Iberville, autrefois Douane, Bourgogne, Remparts et Canal, mesurant, en mesure américaine 32 pieds 9 pouces de face à la rue Iberville autrefois Douane sur 166 pieds plus ou moins de profondeur entre lignes parallèles ladite façade mesure commençant sur la ligne de la propriété, maintenant ou autrefois appartenant à Nicholas Heoy, et courant vers la rue Bourgogne jusqu'à ce qu'elle arrive à la ligne le séparant de la propriété maintenant ou autrefois appartenant à Hagan ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans, pour billets spécialement garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être conservées assurées et la police transférée au porteur ou porteurs des billets et l'acquéreur assumant les taxes d'Etat et de Ville dues et exigibles en 1905 au dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Hy Chiapella, avocat.
7 mai—7 14 21 28—juin 4 8

ANNONCE JUDICIAIRE

Trois Lots à Bâtir Bien Remblayés sur la

RUE WATER,

Entre les rues Constantinople et Austerlitz.

Succession de Joseph Bitter.

No 42,026, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 128 rue Carondelet — JEUDI, le 18 mai 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre, daté le 13 avril 1905, par l'Honorable Fred D. King juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois lots à bâtir bien remblayés dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Water, Tchoupitoulas, Austerlitz et Constantinople désignés par les Nos 4, 5 et 6 dans l'ilet No 99 d'après un plan de A. Boudousquié, C. E., daté le 19 mars 1872 déposé dans le bureau de Alfred Bouligny encanteur, et auquel il est référé dans l'acte de vente de Edmond Barthe pardevant A. Pitot, jr, notaire, le 30 avril 1872, mesurant comme suit. Le lot No 4 25 pieds 2 lignes de face à la rue Water, la même largeur sur la ligne du fond sur 101 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 3 et 100 pieds 2 pouces et 5 lignes sur la ligne le séparant du lot No 5. Le lot No 5 25 pieds 1 pouce de face à la rue Water, la même largeur dans le fond sur 100 pieds 2 pouces et 5 lignes sur la ligne le séparant du lot No 4 et 99 pieds 2 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 6. Le lot No 6, 25 pieds 2 pouces de face à la rue Water, la même largeur sur la ligne du fond, sur 99 pieds 2 pouces et 3 lignes sur la ligne le séparant du lot No 5 et 98 pieds 2 lignes sur la ligne le séparant du lot No 7; faisant face au fleuve et aux grands "Stuyvesant Docks", et près des lignes de chars.

Termes et conditions—Comptant et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1905, au dessus et en plus du prix de l'adjudication, 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.

J. B. Kosser, Jr, avocat.
16 avril—16 23 30—mai 7 14 18

ANNONCES JUDICIAIRES

COUR CIVILE DE DISTRICT—Division E—No 76,202—Solomon Bach vs ses créanciers—Considérant la pétition précitée, et les tableaux des actifs et passifs dûment vérifiés avec cela enregistrés:

Il est ordonné qu'après les avis légaux et la notification aux créanciers, comme il est requis par la loi, une réunion des créanciers dudit Solomon Bach, soit individuellement ou sous les affaires de la raison sociale de "S. Bach & Son", soit convoquée et tenue, d'après la loi, pardevant Bussière Rouen, Esq., notaire, en son bureau, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, 1009 bâtisse de la Banque Hibernia, commençant le 20me jour de juin en l'année 1905, à 10 heures A. M., pour voter sur l'application du pétitionnaire pour un répit de six, douze et dix huit mois de la date de l'homologation de la réunion des créanciers, en parties égales et sans intérêts;

Il est en outre ordonné que Gus. A. Llambias, Esq., avocat, soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les propriétés audit Solomon Bach soient suspendues, tous deux comme audit Solomon Bach individuellement et comme audit S. Bach sous les affaires de la raison sociale de "S. Bach & Son".

(Signé) GEO. H. THÉARD, Juge.
Nouvelle-Orléans, 10 mai 1905.
Edgar M. Cahn, avocat.
Pour copie conforme:
J. McCORMICK, Député-Greffier.
11mai—11 18 25—juin 1 10 20

Succession de Jeanne Claude Gailliat.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 74,943 — Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Isidore J. Ponstein, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—B. Titche, avocat.
3 mai—3 7 12